



Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20251128-2025_209_DEC-DE

Berger-Levrault

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ***Renouvellement du bail d'habitation (avenant n° 1) avec M. Denis DOUX, chef du centre d'incendie et de secours de Gex-Divonne, pour un logement T3 sis 29 rue de Parozet à GEX (Ferme Crochat), pour la période du 15/12/2025 au 14/12/2028 (3.3)***

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis DOUX, occupant les fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Gex-Divonne, ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif,

DÉCIDE

- **DE RENOUVELEUR** le bail pour le logement T3 sis 29 rue de Parozet (Ferme Crochat, appartement 2 - 1er étage) à Gex attribué à Monsieur Denis DOUX, pour la période du 15/12/2025 au 14/12/2028, moyennant un loyer mensuel fixé à 353,47 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 novembre 2025.

Le maire
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Prefecture de Gex le 1^{er} décembre 2025 et publiée le 1^{er} décembre 2025.

